

AUXERRE

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE PREMIÈRE DEMANDE (MAJEUR)

MAIRIE

accueil du public

@CCUEIL / COMMUNICATION

14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
03 86 72 43 00

OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 17H

MAJ-28/05/2019

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

WWW.AUXERRE.FR

f VilleAuxerre

A
accueil
perform@nce

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Titre d'identité sécurisé prouvant la nationalité française (hors du territoire français), d'une durée de validité de 10 ans

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Il convient de s'adresser à la mairie équipée de station biométrique

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

Le titulaire de la demande ou son représentant (*tutelle*)

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Le demandeur a une Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans :

- Carte Nationale d'Identité : original + photocopie
- 1 photo d'identité conforme aux normes exigées
- Justificatif de domicile : original + photocopie

Le demandeur a une Carte Nationale d'Identité périmée de plus de 5 ans ou il n'a pas de Carte Nationale d'Identité :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) : original - sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé (ville adhérente à COMEDEC sur www.ants.gouv.fr)
- 1 photo d'identité conforme aux normes exigées
- Justificatif de domicile : original + photocopie

DÉLAI ? 2 à 5 semaines

COÛT ? 86 € en timbres fiscaux, papiers ou dématérialisés (achat en ligne sur www.service-public.fr)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les justificatifs de domicile acceptés : (original + photocopie)
récent de moins d'un an, même reçu par internet

- justificatifs sécurisés et équipés d'un code barre 2D-DOC fournis par EDF et Bouygues-Télécom (factures électroniques pouvant être téléchargées par vos soins sur votre compte client).
- facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (fixe, mobile).
Avis d'imposition ou de non imposition
- quittance d'assurance pour le logement, quittance de loyer non manuscrite, titre de propriété

Si le demandeur est hébergé chez un tiers :

- attestation sur l'honneur d'hébergement depuis plus de 3 mois signée par le tiers
- la pièce d'identité de l'hébergeant
- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

Autres situations : renseignements au Service Accueil et Formalités.

Justificatif de nationalité française :

si votre nationalité française ne ressort de votre titre d'identité, ni de votre acte d'état civil, vous pouvez fournir l'un des documents suivants :

- déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom et enregistrée :
original + photocopie.
- décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française :
original + photocopie.
- certificat de nationalité française : original + photocopie.

Faire ses démarches en ligne sur : www.service-public.fr

- effectuer une pré-demande de passeport en ligne et obtenir un numéro nécessaire lors de l'enregistrement de la demande à la mairie
- remplir le formulaire Cerfa n°12100*02 en ligne, l'imprimer et l'apporter à la mairie lors de l'enregistrement
- demander votre acte de naissance si votre ville de naissance n'est pas adhérente au dispositif COMEDEC.